

Coronavirus (COVID-19)

Équipe Mesures populationnelles - COVID-19, Direction de santé publique de la Montérégie - 21 avril 2020

Recommandations de santé publique Jardins communautaires et collectifs

La transmission de la COVID-19 est présente sur tout le territoire en Montérégie. Les recommandations ci-dessous visent à diminuer le risque de transmission de la COVID-19 chez les personnes pratiquant l'agriculture urbaine dans les jardins communautaires et collectifs. Veuillez noter que ces recommandations peuvent être modifiées selon l'évolution de la situation.

Quelles sont les attentes du réseau de la santé et des services sociaux au regard des mesures sur le déploiement des jardins communautaires et collectifs?

Nous devons tous garder la sécurité au premier rang des préoccupations pour contenir la propagation de la COVID-19.

Nous sommes conscients que les recommandations suivantes constitueront un défi pour les coordonnateurs et les comités de jardinage et devront être ajustées en raison de la diversité des jardins existants (taille, gouvernance, emplacement, besoins en équipement, etc.).

Avant l'ouverture, chaque jardin doit respecter les consignes de santé publique et tous les membres du jardin doivent y adhérer officiellement. Dans l'impossibilité de s'assurer du respect de ces consignes, nous vous invitons fortement à garder celui-ci fermé.

Quiconque présente des symptômes, est en attente d'un résultat, est un cas positif, est identifié par la Santé publique comme un contact à risque d'un cas positif, revient d'un voyage ou a été exposé au virus, doit rester à la maison et ne peut donc se présenter au jardin.

Recommandations de santé publique

Afin de permettre l'ouverture et l'exploitation sécuritaire des espaces de production alimentaire communautaires (jardins communautaires, jardins collectifs ou autre), il est recommandé de :

Mettre en place des règles pour le déroulement des opérations

- Nommer une personne responsable de contrôler les allées et venues des usagers dans les espaces publics.
- Permettre un accès restreint aux personnes autorisées selon un horaire strictement respecté, afin que l'espacement entre les utilisateurs puisse être maintenu.

S'assurer de l'application des pratiques de base en prévention par les usagers, entre autres

- Faire la promotion de l'hygiène des mains en mettant à la disposition des usagers le matériel nécessaire (eau courante, savon, solutions hydroalcooliques, poubelles sans contact, mouchoirs jetables, serviettes ou papier jetable).
 - Affiche lavage des mains avec savon – Fr. : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2019/19-207-03F.pdf>
 - Affiche lavage des mains avec savon – Angl. : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2012/12-207-05A.pdf>
 - Affiche désinfection avec solutions hydroalcooliques – Fr. : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2019/19-207-02F.pdf>
 - Affiche désinfection avec solutions hydroalcooliques – Angl. : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2019/19-207-02A.pdf>

Coronavirus (COVID-19)

- Faire la promotion de l'étiquette respiratoire (toussez dans son coude replié, ou dans un mouchoir qu'on jette immédiatement après utilisation, puis se laver les mains dès que possible).
 - Affiche étiquette respiratoire – Fr. : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2019/19-207-01F.pdf>
 - Affiche étiquette respiratoire – Angl. : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2019/19-207-01A.pdf>
- Appliquer de façon stricte l'exclusion pour les personnes présentant de la toux, de la fièvre, des difficultés respiratoires.

Favoriser des mesures de distanciation physique

- Éviter tout contact physique (ex. : poignées de mains, accolades, etc.).
- Éviter tout rassemblement.
- Maintenir une distance physique de 2 mètres en tout temps entre toutes les personnes présentes dans le jardin (à moins de jardiner avec des personnes vivant sous le même toit).
- Avoir des rappels physiques dans le jardin indiquant une distance de 2 mètres, par exemple en utilisant un marquage au sol. Inviter les membres du jardin à faire preuve d'imagination pour délimiter leurs zones de travail.
- Déposer tous les objets et aliments sur une surface propre en respectant la distance de 2 mètres entre les individus.

Nettoyage et désinfection

- Procéder au nettoyage et à la désinfection des matériaux et des outils, au début et à la fin de chaque période de travail.
- Éviter de partager du matériel et des équipements en cours d'utilisation ou sans l'avoir préalablement nettoyé (ex. : matériel de construction, outils de jardinage, etc.).
- Nettoyer l'espace de travail et d'entreposage, les surfaces fréquemment touchées, les espaces communs (tables à pique-nique, comptoirs, accessoires, etc.).
 - Fiche nettoyage des surfaces – Fr. : <https://www.inspq.qc.ca/covid-19/environnement/nettoyage-surfaces>

Sources :

- Avis jardin communautaire INSPQ : Recommandations intérimaires de l'INSPQ à l'intention des travailleurs agricoles en production maraîchère et animale, disponible au : <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/covid/2947-travailleurs-agricoles-covid19.pdf>
- Questions - réponses COVID-19 du MAPAQ disponible au : https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Avis_Publicite/Pages/COVID-19_QuestionsReponses.aspx
- Document pour l'industrie produit par Agriculture et Agroalimentaire Canada disponible au : <http://www.agr.gc.ca/fra/maladie-a-coronavirus-covid-19-information-pour-lindustrie/?id=1584732749543>